

FORUM BIODÉCHETS

Animé par :



SÉQUENCE 1 (14h – 15h15)

Gisement, échelle et réseau de collecte

Qu'est ce que les biodéchets ?

« Tout déchet non dangereux biodégradable

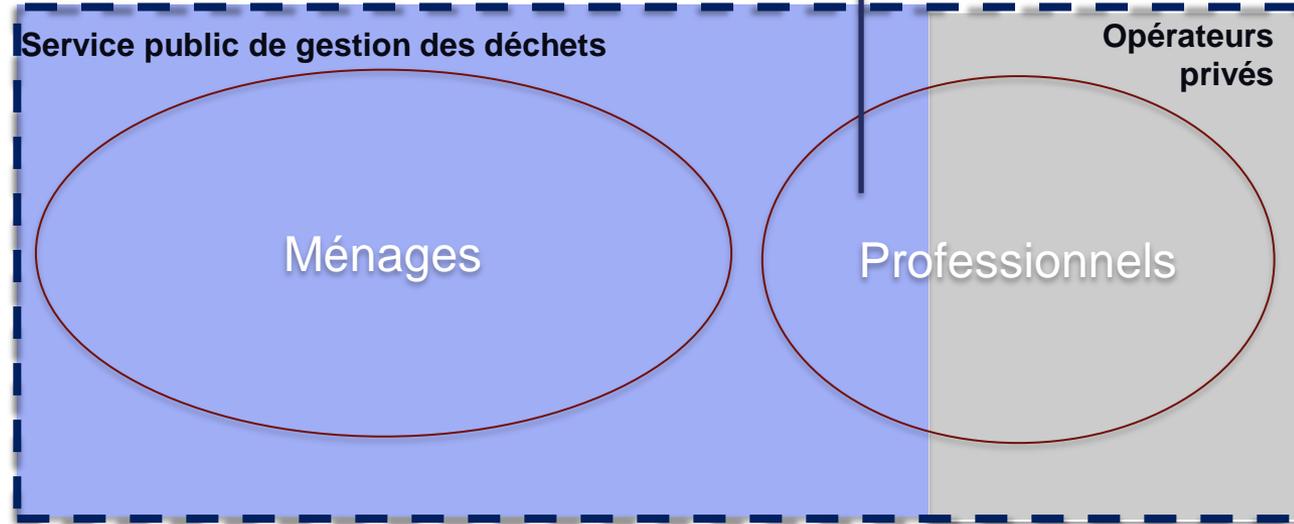
- de jardin ou de parc,
- alimentaire ou de cuisine,
- ou comparable,

issu notamment des :

- ménages,
- bureaux,
- restaurants,
- commerces de gros,
- cantines,
- traiteurs,
- magasins de vente au détail,
- établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires. »



Producteurs / gisement / gestion



Petits producteurs assimilés : restaurants, traiteurs, ...
Gros Producteurs assimilés : marchés forains, restauration collective scolaire ou municipale

Gros producteurs
> 10 T /an

Généralisation du tri à la source des biodéchets programmée en plusieurs étapes

LOI LTECV, LOI AGECE ET ORDONNANCE 2020, PRPGD

**1er janvier
2016**

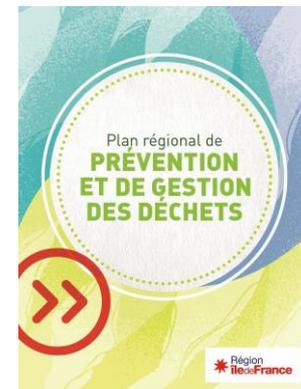
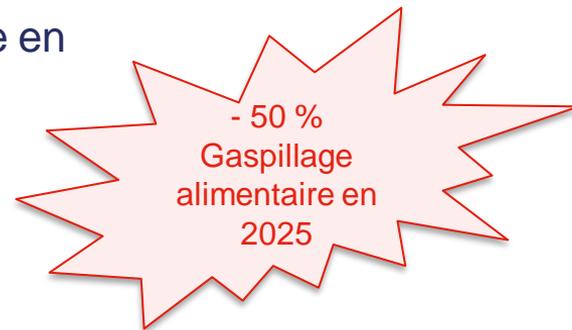
obligation pour les gros
producteurs > 10T /an

**31 décembre 2023
Généralisation**

obligation pour tous
(ménages)

31 décembre 2022

obligation producteurs
> 5 T /an



Documents cadres et dispositifs d'aides

DOCUMENT
CADRE

ILE-DE FRANCE
PROPRE
JUILLET 2016



Plan d'actions en
4 axes
d'interventions

DISPOSITIF
SOUTIEN

FONDS
PROPRETE

PLAN RÉGIONAL DE
PRÉVENTION ET DE
GESTION DES
DÉCHETS
NOV 2019



Document de
planification opposable
: objectifs et
préconisations
à 2025 et 2031

DISPOSITIF « Zéro Déchet et
Economie circulaire » + AMI et AAP
ciblés

STRATÉGIE RÉGIONALE
EN FAVEUR DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
SEPT 2020



Stratégie régionale :
3 axes, 10 leviers, 40
actions et 8
engagements

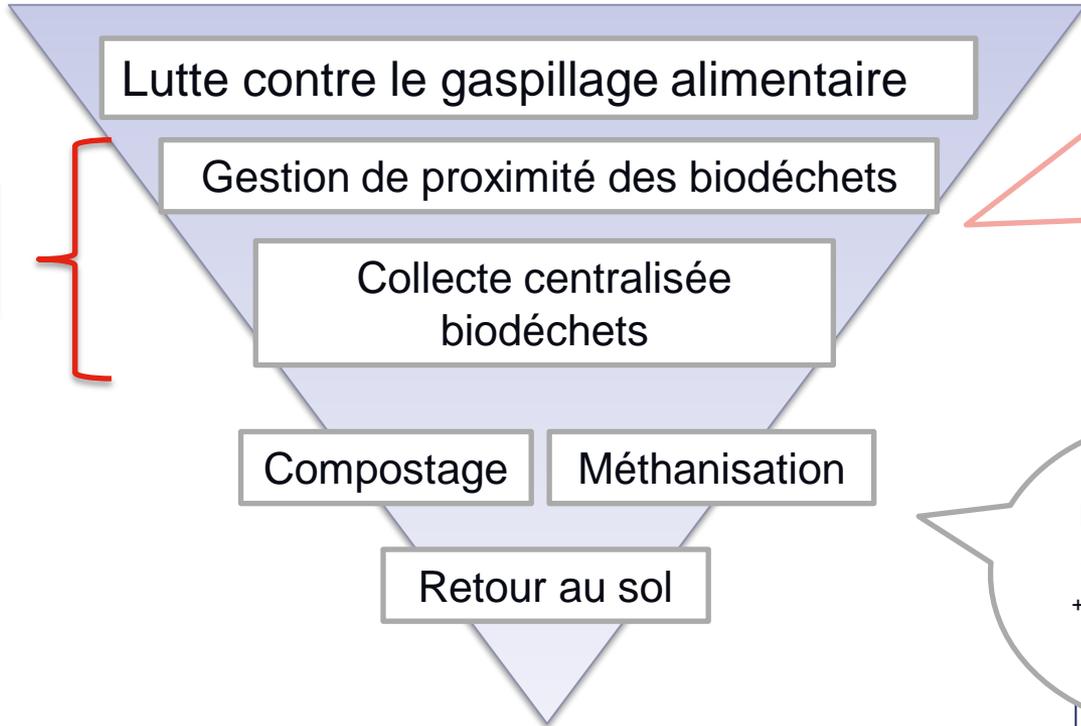
Hiérarchie des modes de traitement et tri à la source des biodéchets alimentaire

RÉDUIRE, DÉTOURNER, VALORISER

Priorité =
prévention

Généralisation tri à la
source des biodéchets

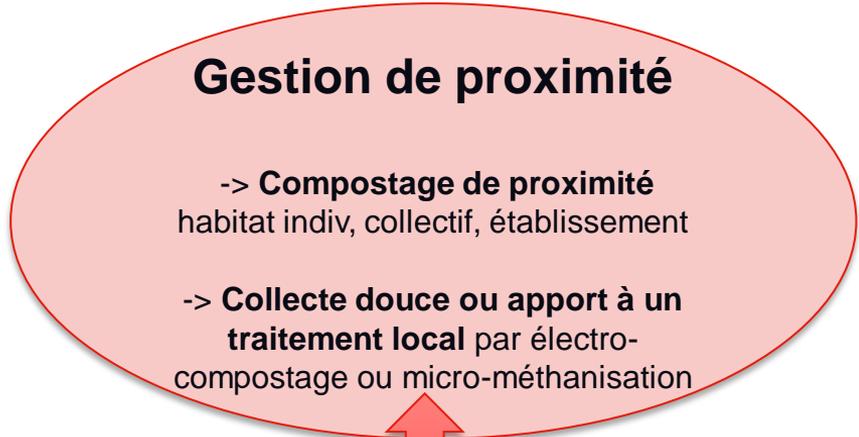
Valorisation
organique =
retour au sol



« Tri à la source des biodéchets » ne signifie pas nécessairement « collecte séparée »
Valorisation sur place = compostage domestique ou partagé ou en établissement
Collecte séparée = collecte au porte à porte ou en apport volontaire
Modification du L 2224-16 du CGCT

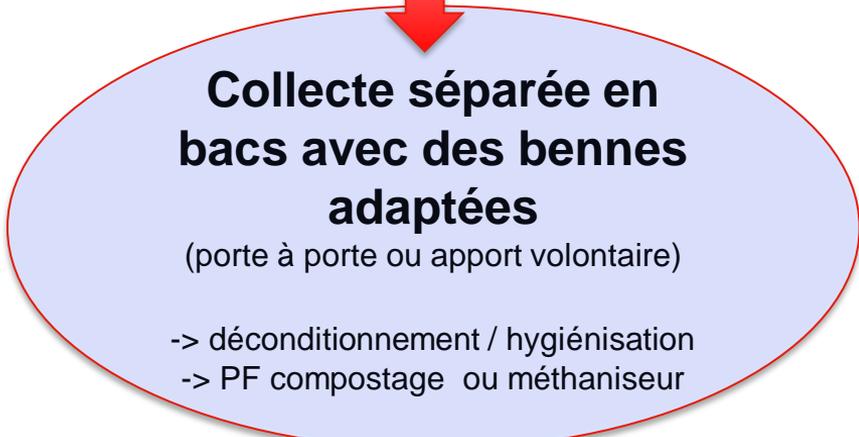
Tri Mécano-Biologique
Interdiction production de compost issu d'un TMB à partir de 2027.
+ critères de justification du tri à la source des biodéchets décret 30/06/21 et arrêté 20/08/21

Tri à la source des biodéchets et PRPGD



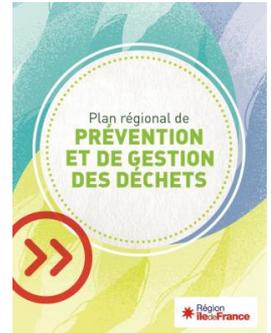
Gestion de proximité

- > **Compostage de proximité**
habitat indiv, collectif, établissement
- > **Collecte douce ou apport à un traitement local** par électro-compostage ou micro-méthanisation



Collecte séparée en bacs avec des bennes adaptées

- (porte à porte ou apport volontaire)
- > déconditionnement / hygiénisation
 - > PF compostage ou méthaniseur



PRPGD

Renforcer le compostage de proximité

Expérimenter : solutions de gestion de proximité, collectes porte à porte/ apport volontaire

Etudes de pré-opérationnelles pour faire évoluer le SPPGD
caractérisations, conteneurisation, suppression collecte, adaptations dotations, schéma de tri à la source, complémentarité des solutions..

Disposer d'exutoires de valorisation pour un retour au sol

Aides régionales Investissement

- ✓ 50% des dépenses d'études et d'ingénierie dans la limite de 100 000 € d'aide (prestations externes) : Études territoriales pré-opérationnelles, Caractérisation, Conteneurisation ..
- ✓ 35% des dépenses d'investissement dans la limite de 250 000 € de d'aide, des opérations suivantes :
 - ✓ Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
 - ✓ Gestion de proximité :
 - ✓ Composteurs / lombricomposteurs individuels, collectifs,
 - ✓ Pavillons de compostage, Broyeurs, compostage électromécanique,..
 - ✓ Matériels associés : broyeurs, bioseaux, ..
 - ✓ Dispositifs de pré collecte et collecte : Tables de tri, pré collecte (points de regroupement, points d'apports, bacs, bioseaux..) et de collecte
 - ✓ Unités de massification / déconditionnement / hygiénisation biodéchets alimentaires

<https://www.iledefrance.fr/zero-dechet-et-economie-circulaire>

Réseaux





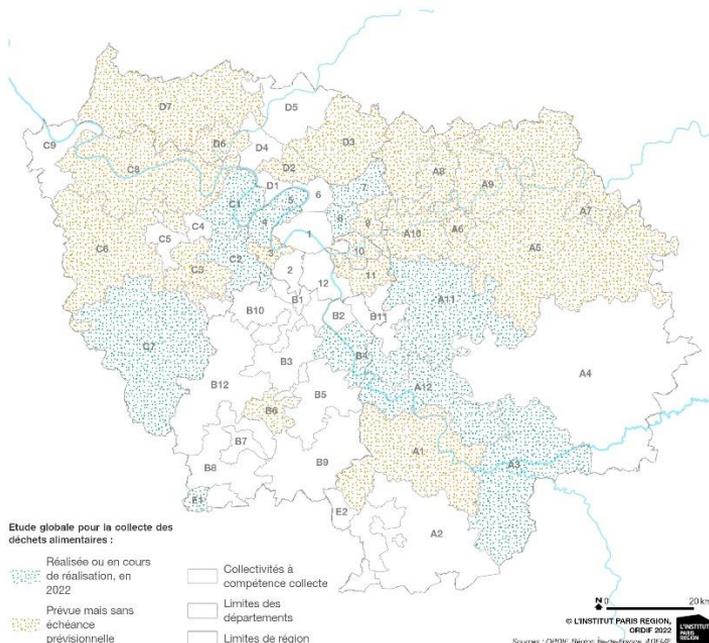
Etat des lieux du tri a la source des biodéchets en Île-de-France

ÉTUDES

SERVICE PUBLIC

- En 2022, 33 collectivités exerçant la compétence collecte sur 54, soient 61%, ont réalisé, sont en cours de réalisation ou ont prévu de réaliser une étude de mise en place de la collecte des déchets alimentaires

Études globales réalisées, en cours ou prévues pour le déploiement de la collecte des déchets alimentaires en Île-de-France en 2022



Étude globale pour la collecte des déchets alimentaires :

- Réalisée ou en cours de réalisation, en 2022
- Prévue mais sans échéance prévisionnelle
- Collectivités à compétence collecte
- Limites des départements
- Limites de région

39 collectivités à compétences collecte

- MGP
- 1 : T1 - Ville de Paris
 - 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris
 - 3 : T3 - Graine Paris Seine Ouest
 - 4 : T4 - Paris Ouest La Défense
 - 5 : T5 - Boucle Nord de Seine
 - 6 : T6 - Plaine Commune
 - 7 : T7 - Paris Terres d'Envol
 - 8 : T8 - Est Ensemble
 - 9 : T9 - Grand Paris Grand Est
 - 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois
 - 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
 - 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre (B1, B4)

- Seine-et-Marne
- A1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
 - A2 : SMETOM de la Vallée du Loing
 - A3 : SIRMOTOM de la Région de Montereau
 - A4 : SMETOM GÉODE
 - A5 : CCVALTRI
 - A6 : Val d'Europe Agglomération
 - A7 : CC des Deux Morn
 - A8 : CC des Plaines et Monts de France
 - A9 : CA du Pays de Meaux

- Essonne
- B1 : CA Paris Saclay
 - B2 : CA Val d'Yerres Val de Seine
 - B3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération
 - B4 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (77, 91)
 - B5 : CC du Val d'Essonne
 - B6 : CC entre Juine et Renard
 - B7 : CA de l'Etampois Sud Essonne
 - B8 : SEDRE de la Région d'Etampes
 - B9 : SIRTOM du Sud Francilien (77, 91)

- Yvelines
- C1 : CA Saint Germain Boucles de Seine
 - C2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)
 - C3 : CA Saint Quentin en Yvelines
 - C4 : CC Gally Mauldre
 - C5 : CC Cœur d'Yvelines
 - C6 : SIFED de l'Ouest Yvelines (28, 78)
 - C7 : SICTOM de la Région de Rambouillet (28, 78)

- Hors Île-de-France (siège)
- E1 : SICTOM de la région d'Auncœur (28, 91)
 - E2 : SITONAP de Pléville (45, 77, 91)

15 collectivités à compétences collecte et traitement

- Seine-et-Marne
- A10 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)
 - A11 : SIETOM de la Région de Tournan en Bris
 - A12 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marne

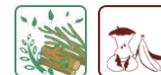
- Essonne
- B10 : SIOM de la Vallée de Chevruse (78, 91)
 - B11 : SIOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 93)
 - B12 : SIFEDOM

- Yvelines
- C8 : CU Grand Paris Seine et Oise
 - C9 : CC les Portes de l'Île de France

- Val-d'Oise
- D1 : Syndicat AZUR
 - D2 : Syndicat EMERAUDE
 - D3 : SIGIDURS (77, 95)
 - D4 : Syndicat TRI ACTION
 - D5 : Syndicat TRI-OR
 - D6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)
 - D7 : SMITOM du Vexin



GESTION DE PROXIMITÉ

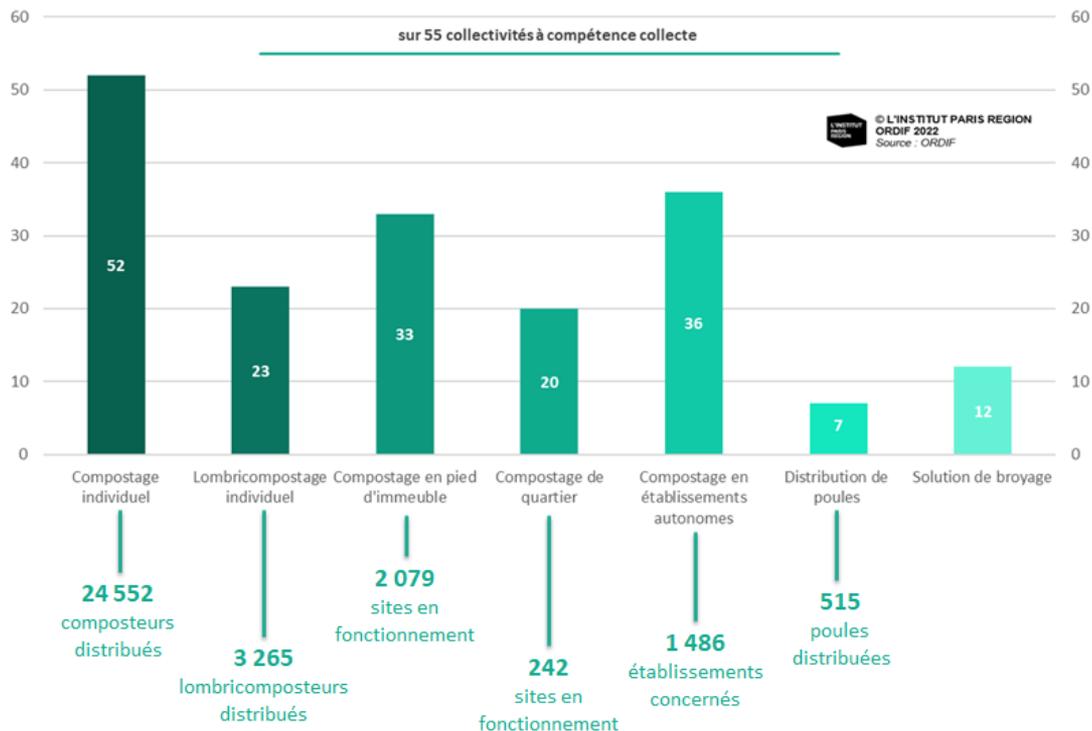


- En 2020, les 55 collectivités franciliennes à compétence collecte proposaient des dispositifs d'incitations au compostage de proximité. Il permet de capter les déchets verts et les déchets alimentaires.
- Suivant le type d'habitat et de compostage de proximité, la part des déchets alimentaires sera plus ou moins importante que celle des déchets verts.

Près de 280 000 composteurs
& 15 500 lombricomposteurs

individuels ont été distribués en Île-de-France à travers des actions de promotion de compostage domestique ces dernières années.

Collectivités proposant des actions de gestion de proximité des biodéchets sur leur territoire en 2020



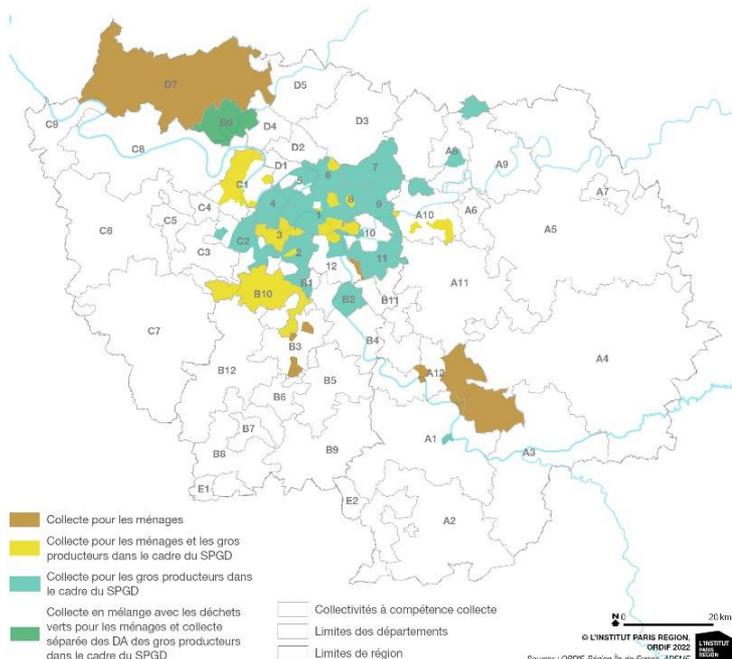
COLLECTE

SERVICE PUBLIC
(MÉNAGES)

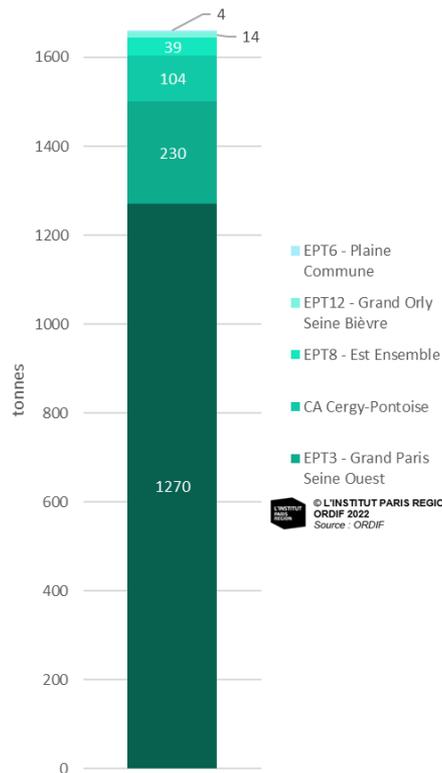
Déploiement et expérimentations du tri à la source des déchets alimentaires des ménages :

12 collectivités engagées sur 54, soient 22%.

Déploiement de la collecte des déchets alimentaires dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD) en Île-de-France en 2022



RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DES MÉNAGES EN 2020 SUIVANT LES COLLECTIVITÉS



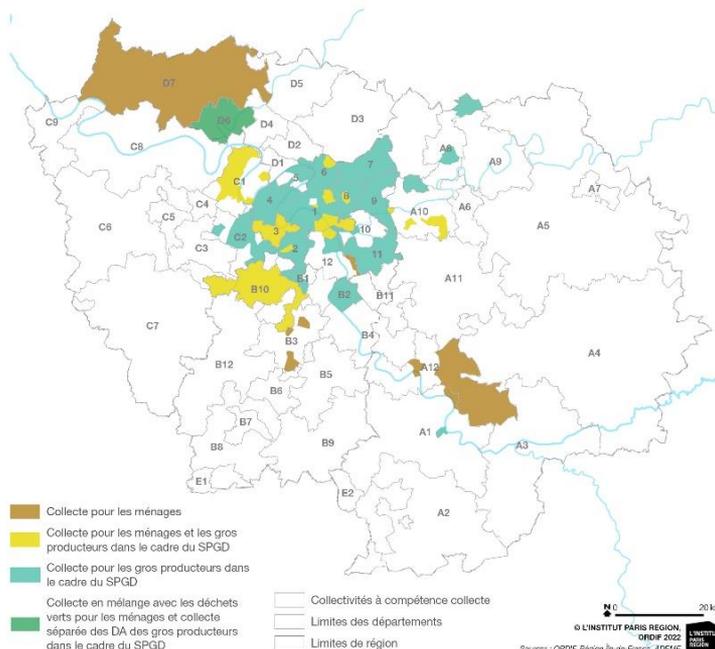
COLLECTE

SERVICE PUBLIC
(GROS PRODUCTEURS)

Collecte des biodéchets des
gros producteurs dans le
cadre du SPPGD :

20 collectivités sur 54
mobilisées, soit 37%

Déploiement de la collecte des déchets alimentaires dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD) en Île-de-France en 2022



39 collectivités à compétences collecte

MGP

- 1: T1 - Ville de Paris
- 2: T2 - Vallée Sud Grand Paris
- 3: T3 - Grand Paris Seine Ouest
- 4: T4 - Paris Ouest La Défense
- 5: T5 - Boucle Nord de Seine
- 6: T6 - Plaine Commune
- 7: T7 - Paris Terres d'Envol
- 8: T8 - Est Ensemble
- 9: T9 - Grand Paris Grand Est
- 10: T10 - Paris Est Marne et Bois
- 11: T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
- 12: T12 - Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)

Seine-et-Marne

- A1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
A2 : SMICTOM de la Vallée du Loing
A3 : SIRMOTOM de la Région de Montreuil
A4 : SMICTOM GEEFODE

- A5 : COVALTRI
A6 : Val d'Europe Agglomération
A7 : CC des Deux Morin
A8 : CC des Plaines et Monts de France
A9 : CA du Pays de Meaux

Essonne

- B1 : CA Paris Saclay
B2 : CA Val d'Yerres Val de Seine
B3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération
B4 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (77, 91)
B5 : CC du Val d'Essonne
B6 : CC entre Juaine et Renardes
B7 : CA de l'Etampois Sud Essonne
B8 : SIEDRE de la Région d'Etampes
B9 : SIRTOM du Sud Francilien (77, 91)

Yvelines

- C1 : CA Saint Germain Boucles de Seine
C2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)
C3 : CA Saint Quentin en Yvelines
C4 : CC Gally Mauldre
C5 : CC Cœur d'Yvelines
C6 : SIEED de l'Ouest Yvelines (28, 78)
C7 : SICTOM de la Région de Rambouillet (28, 78)

Hors Île-de-France (siège)

- E1 : SICTOM de la région d'Aurillac (28, 91)
E2 : SITOMAP de Fithiviers (45, 77, 91)

15 collectivités à compétences collecte et traitement

- Saône-et-Maine
A10 : SIETREM de LAGNY SUR MARNE (77, 93)
A11 : SIETOM de la Région de Tournan en Brie
A12 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marne

Essonne

- B10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)
B11 : SIJOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarais (77, 91, 94)
B12 : SIREDOM

Yvelines

- C8 : CU Grand Paris Seine et Oise
C9 : CC les Portes de l'Île de France

Val-d'Oise

- D1 : Syndicat AZUR
D2 : Syndicat EMFRAUDE
D3 : SIDIJURS (77, 95)
D4 : Syndicat TRI ACTION
D5 : Syndicat TRI-OR
D6 : CA de Cergy-Pointoise (78, 95)
D7 : SMITOM du Vaux



ÉTAT DU DÉPLOIEMENT DES EXPÉRIMENTATIONS DE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DES GROS PRODUCTEURS DANS LE CADRE DU SPPGD EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2022





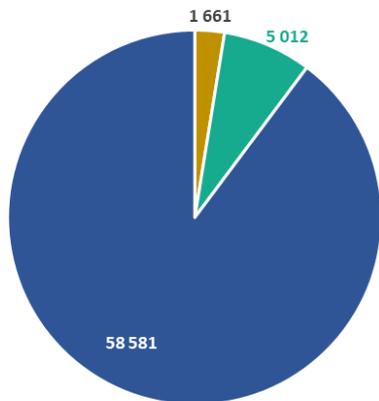
COLLECTE TOUS FLUX ALIMENTAIRES

98% des **65000 t déchets** alimentaires collectés en Ile-de-France en 2020 proviennent des activités professionnelles dont 8% sont collectés dans le cadre du service public de prévention et gestion des déchets.

Les flux collectés par le service public concernent **davantage les gros producteurs que les ménages** et sont en constante progression (sauf en 2020 dans le contexte particulier de la crise du Covid).

Collecte des déchets alimentaires franciliens en 2020

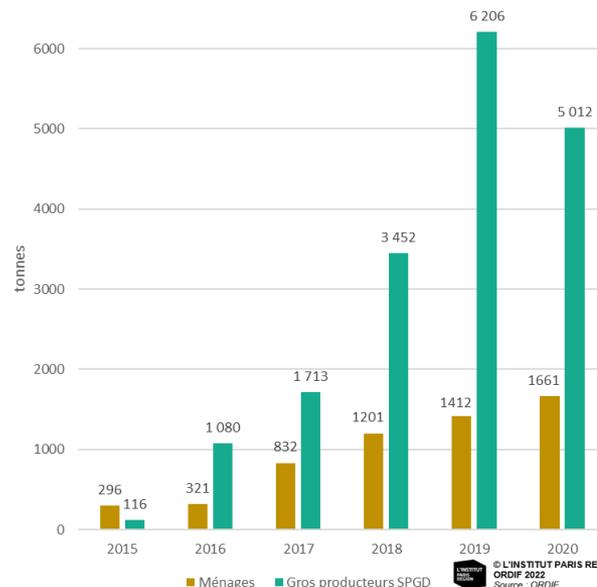
Origine des déchets alimentaires collectés en Ile-de-France en 2020



- Ménages
- Gros producteurs collectés dans le cadre du SPGD
- Déchets des entreprises

© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2022
Source : ORDIF

Collecte des déchets alimentaires par le service public de prévention et gestion des déchets

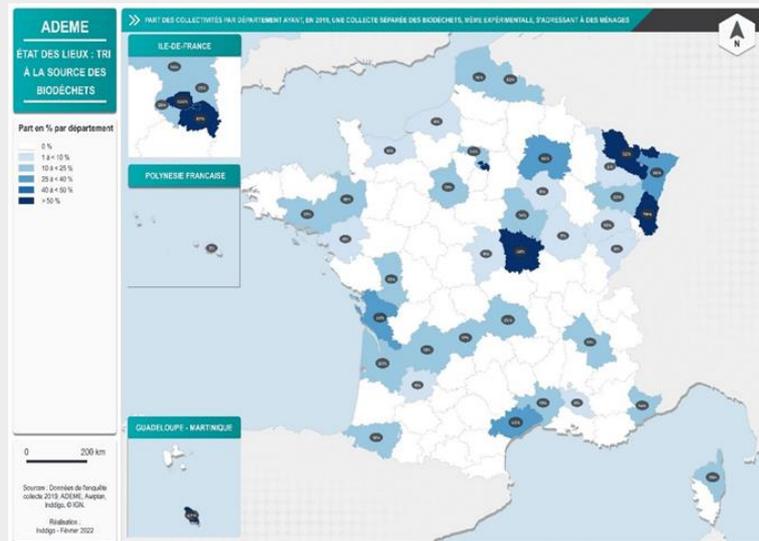
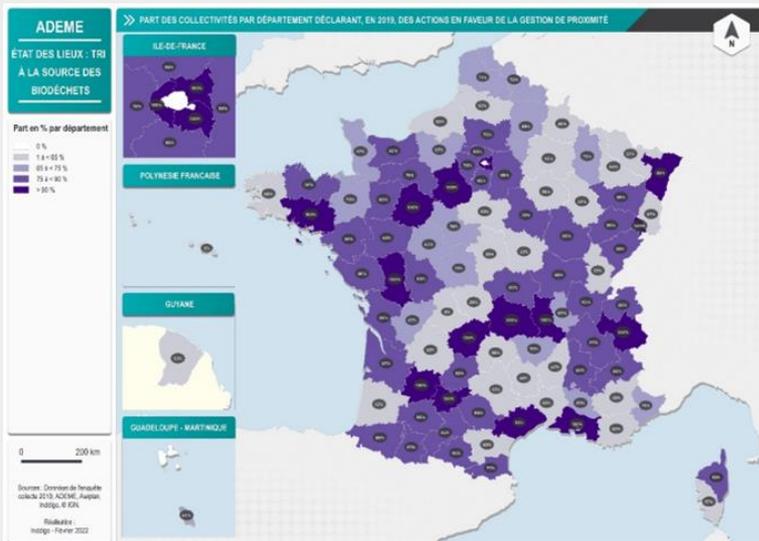


© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2022
Source : ORDIF

Dernières études ADEME tri à la source des biodéchets

1. Étude comparative des pratiques de collecte séparée des biodéchets en milieu urbain – janvier 2022
2. Coûts de gestion des déchets alimentaires des producteurs non ménagers - juin 2022
3. Evaluation de la généralisation du tri à la source des biodéchets - octobre 2022

Évaluation de la généralisation du tri à la source des biodéchets | Répartitions territoire français



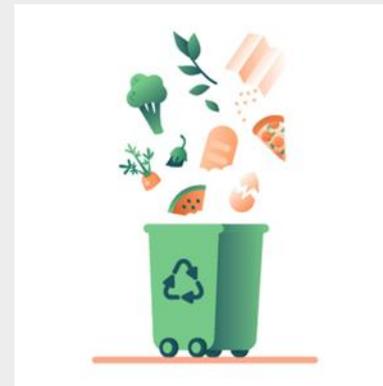
815 collectivités déclarant mener des actions en faveur de la gestion de proximité

101 collectivités proposant une collecte séparée des biodéchets aux ménages

Évaluation de la généralisation du tri à la source des biodéchets | Population concernée



34% de la population déclare composter
ses déchets alimentaires
25% en 2008



6,3 % de la population a accès à une
solution de collecte séparée des
biodéchets
5,2% en 2015

40% des habitants auraient donc accès à une solution de tri à la source des biodéchets.

Généralisation non effective en 2021 >> objectif 100% au 31 décembre 2023

Évaluation de la généralisation du tri à la source des biodéchets | Evaluation biodéchets détournés

Chiffres médians :

En collecte :

43 kg/hab desservi pour la collecte de déchets alimentaires seuls

101 kg/ hab desservi pour la collecte « en mélange » de déchets alimentaires et déchets verts

En gestion de proximité :

66 kg/hab participant en compostage individuel

38 kg/hab participant (11 kg/hab desservi) en compostage partagé

Évaluation de la généralisation du tri à la source des biodéchets | Impact flux OMR

Ratios médians quantité OMR kg/hab :

National sans CS : 247 kg

Gestion proximité seul : 242 kg

CS biod. DV + alim : 240 kg

CS biod. alim seuls : 164 kg

National sans CS & TI : 137 kg

CS bio alim. seul & TI : 120 kg

Fréq. collecte biod. alim > OMR : 98 kg

/!\ Taille échantillon variable.

Impact OMR multi-facteurs :

- Typologie habitat
- TI
- CS déchets alimentaires seuls
- Fréquence collecte

→ Facteurs liés : avoir approche globale sur tous les flux déchets



Évaluation de la généralisation du tri à la source des biodéchets | Coûts

Collecte :

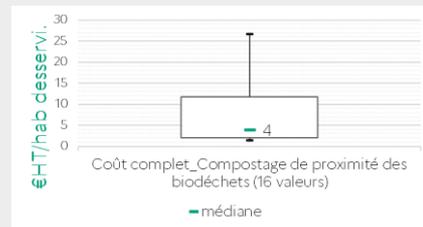
- **Le coût aidé médian de gestion du flux des biodéchets est de 22,40 € HT / hab. desservi**
>> L'étape de collecte est le principal poste de dépense (> 50 %)
- Médiane identique quelles que soient les consignes de tri (avec ou sans déchets verts)
- Le coût aidé HT des biodéchets représente 22% du coût du SPPGD
- **Les collectivités ayant mis en place une collecte séparée des biodéchets ont des coûts de gestion globale équivalents de celles qui n'ont pas de collecte séparée des biodéchets**

>> enjeu d'optimisation du service concomitante avec mise en place de la collecte biodéchets pour maîtriser les coûts

Gestion de proximité

/!\ seules les données de 16 collectivités étaient suffisamment exhaustives pour l'analyse

Très forte hétérogénéité des données



Évaluation de la généralisation du tri à la source des biodéchets | Constats

Absence de dispositifs de suivi, dans la majorité des cas, qui permettraient de mesurer :

- a. **Participation** des usagers ;
- b. **Qualité du tri** à la source (taux refus inférieur à 5 %, mais informations parcellaires) ;
- c. **L'impact sur la part des biodéchets contenus dans les OMR.**

→ Lié à la fois à un **manque d'objectifs** et de **suivi d'indicateurs** chiffrés

RECOMMANDATIONS

- a. Définir **schéma global TAS** intégré au SPGD et prise en compte **spécificités territoriales & déchets produits**
- b. Fixer **objectifs quanti & quali** avec **suivi d'indicateurs précis**
- c. **Mobiliser** les élus & usagers

→ **Suivre les opérations, améliorations continues**

Autres études en cours

- Etude comparative des systèmes de gestion de proximité des biodéchets (mi 2023)
- Microplastiques présents dans les produits résiduels organiques (pro) en France métropolitaine (mi 2023)

Aides de l'ADEME

Aides aux collectivités et aux acteurs économiques

Aide à la réalisation

- **Aide à la décision**
Etudes préalables & diagnostics
- **Investissements**
Collecte séparée des biodéchets des ménages, gestion de proximité, installation de traitement et valorisation

Changement de comportement (collectivités uniquement)

- Communication / animation / formation
- Programme action des relais de terrain

Pour en savoir plus : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>



Enveloppe budgétaire 2023 en étude



FORUM BIODÉCHETS

Retour d'expériences et échanges

SÉQUENCE 1 *(14h – 15h15)*

Gisement, échelle et réseau de collecte